RÈGLEMENT PARTICULIER TYPE COURSE CLUB 2026

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASK :

Organise le :

Une épreuve dénommée :

Sur le circuit :

Classé par la FFSA en catégorie :

En date du :

Numéro :

Longueur :

Homologué par l'Etat : ☐ Préfecture* ☐ Ministère de l'intérieur*

En date du :

Cette épreuve sera organisée sur : ☐ 1/2 journée* ☐ 1 journée*

Cette épreuve sera organisée conformément au Code Sportif International « dit le Code » et aux annexes sportives et techniques du présent règlement particulier.

*Rayer la mention inutile

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux licences nationales entraînement course club, au titre de la participation course club et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé à (montant en €) :

À régler impérativement au plus tard le :

Auprès de l'organisateur :

Les pilotes sont autorisés à rouler dans 2 catégories. SI OUI, COCHER LA CASE ☐

ARTICLE 3 – CATÉGORIES

Cochez la case pour sélectionner le Groupe souhaité et rayer les Catégories non utilisées.

☐ **GROUPE 1 :**

→ MINIKART / MINIKART EFK

☐ **GROUPE 2 :**

→ MINIME / MINI60

☐ **GROUPE 3 :**

Karts de 28 chevaux maximum, autres que ceux des groupes 1 et 2. Pneus pluie autorisés.

→ NATIONALE / X30 JUNIOR / KA100 140 / KA100 158 / S125 J / AUTRES :

☐ **GROUPE 3BIS :**

Karts de 28 chevaux maximum, autres que ceux des groupes 1 et 2. Pneus pluie **non autorisés**.

→ KFS 135 / KFS 150 / KFS 165 / AUTRES :

☐ **GROUPE 4 :**

Karts de 40 chevaux maximum (DD2 compris), autres que Gr. 1, 2 et 3. Pneus pluie autorisés.

→ SENIOR / MASTER / GENTLEMAN / ROTAX MAX - MAX MASTER / X30 S-M-G / S125 S / OPEN / AUTRES :

☐ **GROUPE 5 :**

Karts 175cc maximum avec boîte de vitesses. Pneus pluie autorisés.

→ KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN / TTI / OPEN / AUTRES :

☐ **GROUPE LOISIR :**

→ KART B1 / B2

En endurance possibilité de regrouper les Groupe 3 et Groupe 4.

ARTICLE 4 – DÉPART

Par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements ou à l'issue des essais qualificatifs.

ARTICLE 5 – HORAIRES

Aucun roulage ne sera organisé avant le début officiel de la course club.

ESSAIS (FACULTATIFS) – HORAIRES A INDIQUER	DE	À
COURSE CLUB – HORAIRES A INDIQUER	DE	À

ARTICLE 6 – OFFICIELS

1 DIRECTEUR DE COURSE	LICENCE N°
1 DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	LICENCE N°
ET /OU	
1 SPORTIF	LICENCE N°
1 COMMISSAIRE TECHNIQUE	LICENCE N°
1 MEDECIN	LICENCE N°

NOMBRE DE POSTE COMMISSAIRES :

NOMBRE DE COMMISSAIRES :

NOMBRE D'EXTINCTEURS PAR POSTE :

TYPE D'EXTINCTEUR :

NOMBRE D'AMBULANCES (CONFORME A L'ART. 2 DE LA REGLEMENTATION MEDICALE) :

ARTICLE 7 – CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

« Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

DATE ET VISA ASK | DATE ET VISA LK | DATE ET VISA FFSA